

calculated the effect of this proposal on the profitability of our investments in petroleum and natural gas reserves discovered and developed during the past ten-year period, 1959-68, inclusive.

The accompanying table (Page 148) shows a comparative summary of our calculations and indicates the incremental economics of these discoveries on our operations. It is noted that the discovery and development of reserves additions during the past ten years has represented a substantial investment in the order of \$360,000,000. While the 9.1 per cent indicated rate of return under current tax regulations represents a barely acceptable after tax rate of return over a 30 to 40 year producing life, it indicates the need for a depletion allowance to compensate for substantial unsuccessful exploratory costs associated with our relatively high risk industry. Exploration costs, amounting to \$239,100,000 account for two-thirds of our total investment requirements.

The comparison shows that the proposal to eliminate depletion allowance commencing 1976, will reduce this allowance by \$239,500,000 over the remaining life of these reserves and will result in increased income tax payments in the order of \$120,000,000. This substantial increase in tax burden on this segment of our operations considerably reduces our profit expectations, bringing our indicated rate of return down to 8.0 per cent, which can hardly be regarded as a satisfactory return to attract capital to our high risk industry. Further, the loss of future cash flows of this magnitude, in this case \$120,000,000, will undoubtedly curtail our Company's investment program and limit our ability to replace these wasting assets. The timing of this proposal to transfer funds from the private sector to the public sector of the Canadian economy is unfortunate in view of the current and apparently continuing difficulty to obtain high cost risk capital.

In view of the foregoing, Chevron Standard Limited, respectfully submits that should the Government of Canada resolve to abandon the concept of a genuine depletion allowance, due consideration be given to maintaining current depletion allowance provisions in respect of production profits from properties held as of the date of the "White Paper" on tax reform. This would eliminate the retroac-

venant d'entreprises présentement en production, nous en avons calculé les effets sur la rentabilité de nos investissements dans les réserves de pétrole et de gaz naturel découvertes et mises en valeur au cours des dix dernières années, soit de 1959 à 1968.

Le tableau qui suit (page 148) présente un résumé comparatif de nos calculs et fait voir l'effet cumulatif de ces découvertes sur notre exploitation. A remarquer que la découverte et la mise en valeur des réserves qui se sont ajoutées au cours des dix dernières années ont représenté un investissement considérable, qui est de l'ordre de 360 millions de dollars. Si le taux de rendement indiqué, de 9.1 p. 100, sous le régime actuel d'imposition est un taux à peine acceptable de rendement après déduction des impôts, sur une durée de production de trente à quarante ans, il fait ressortir la nécessité d'une déduction pour épuisement visant à compenser pour des frais élevés d'exploration engagés en pure perte, fréquents dans notre industrie où les risques sont relativement grands. Les frais d'exploration, qui atteignent \$239,100,000, équivalent aux deux tiers de la totalité de nos investissements.

La comparaison montre que la proposition de supprimer la déduction pour épuisement à compter de 1976 réduira celle-ci de \$239,500,000 sur ce qui reste de durée à ces réserves et entraînera une augmentation de l'ordre de 120 millions de dollars des impôts à payer sur le revenu. Cette forte augmentation du fardeau fiscal imposé à ce secteur de nos entreprises diminue de façon considérable nos prévisions de bénéfices, portant notre taux de rendement prévu à 8.0 p. 100, ce qui ne peut guère être considéré comme un rendement satisfaisant pour attirer des capitaux vers notre industrie aux risques élevés. En outre, une diminution si considérable de la création et des entrées futures de capitaux—dans ce cas-ci, de 120 millions de dollars—ne peut manquer de ralentir le programme d'investissement de notre société et de limiter son aptitude à remplacer ces biens non renouvelables. Le moment est mal choisi pour faire cette proposition de transférer des fonds du secteur privé au secteur public de l'économie canadienne, si l'on songe aux difficultés actuelles et, apparemment, persistantes d'obtenir des capitaux de spéculation qui coûtent cher.

Compte tenu de ce qui précède, la Chevron Standard Limited se dit respectueusement d'avis que, si le gouvernement du Canada décidait de renoncer à l'idée d'une authentique déduction pour épuisement, il y aurait lieu de songer à maintenir en vigueur les présentes dispositions touchant la déduction pour épuisement en ce qui a trait aux bénéfices de production provenant des entreprises